

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**L'IMMERSIONE À PRÒ DI L'AMPARERA DI U CORSU :
SUSTEGNU À L'ASSOCIU SCOLA CORSA PER U PERIODU
2023-2026**

**L'IMMERSION AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DU
CORSE : SOUTIEN À L'ASSOCIATION SCOLA CORSA
POUR LA PÉRIODE 2023-2026**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte

Le 30 juin 2022, l'Assemblée de Corse adoptait un rapport stratégique présenté par le Conseil exécutif de Corse, faisant de l'immersion linguistique un élément déterminant de sa politique linguistique au service de l'apprentissage et de la pratique de la langue corse.

Dans ce rapport plusieurs dispositifs d'action sont proposés et détaillés pour la promotion de l'immersion dans le domaine éducatif et le domaine sociétal.

Si le choix de l'immersif dans le volet sociétal est central pour le Conseil exécutif de Corse, le développement de la pratique du corse est aujourd'hui principalement assuré par l'école, à travers des établissements bilingues de plus en plus nombreux. Dans ce cas, les apprentissages sont réalisés dans les deux langues, dans un cadre bien défini.

Le choix de maintenir l'enseignement bilingue par immersion dans l'enseignement public comme dans le cadre associatif, vise à tendre toujours plus vers une compétence bilingue équilibrée à l'école élémentaire.

Le présent rapport vient illustrer ce choix stratégique, en proposant l'extension du soutien financier de la Collectivité de Corse pour les trois prochaines années scolaires à l'association Scola Corsa, dont l'action entreprise il y a deux ans se poursuit avec l'ouverture de nouveaux sites et de nouvelles classes liées aux montées de cohortes.

L'objet poursuivi par cette association est en parfaite adéquation avec la volonté politique, affirmée au travers du rapport stratégique présenté en juin dernier, de s'appuyer sur l'immersion comme moyen et méthode d'apprentissage et de formation à la langue corse, tant dans le domaine de l'enseignement de l'éducation que dans le domaine de la société civile.

Au-delà même du soutien au projet de Scola Corsa, l'ambition du Conseil exécutif de Corse est d'arriver à construire avec les autorités académiques un système éducatif semblable à celui du Pays basque, où cohabitent aujourd'hui, en totale complémentarité et harmonie, des écoles immersives publiques et associatives.

Le réseau que projette de créer Scola Corsa ne se développe pas au détriment des expériences déjà existantes et à venir dans l'Académie, mais au contraire entend renforcer l'offre d'enseignement par immersion.

Bilan

Alors que va s'achever son second exercice, l'association Scola Corsa poursuit son développement et la structuration nécessaire à sa pérennisation.

La création initiale de deux classes immersives à Bastia et Biguglia (petite et moyenne section) a naturellement débouché sur la montée des cohortes en section supérieure (moyenne et grande section).

Les deux sites accueilleront dès la rentrée prochaine leurs premiers élèves de CP. L'école de Sarrula triplera ses effectifs après une première année de fonctionnement.

Enfin, un nouveau site, porté par une association de parents très motivés, va voir le jour à Corti dès septembre 2023.

Les trois sites en place attestent d'un très bon bilan pédagogique, fruit du travail remarquable des enseignantes, aides maternelles et intervenants. L'effectif global est passé de 25 à 62 élèves et avoisinera, au vu des premières inscriptions actuellement enregistrées, les 140 enfants scolarisés en septembre sur les quatre sites et les 7 classes créées pour 11 niveaux.

Afin de faire face aux charges administratives et comptables de plus en plus importantes, l'association, essentiellement portée par le travail bénévole des membres fondateurs jusqu'à présent, vient de recruter deux collaborateurs administratifs (dont un avec un profil commercial car la récolte de dons auprès de particuliers et d'entreprises demeure une priorité) en CDD sur une période de 6 mois, éventuellement convertibles en CDI en cas d'accord mutuel.

Un autre volet fondamental de ce projet est la formation.

Ainsi, la convention passée avec l'AFPA de Corse a porté ses fruits, puisque sept stagiaires (enseignants et aides maternelles) ont suivi le cursus mis en place cette année. Dans l'attente des premières contractualisations avec l'Éducation nationale qui permettront de créer un organisme de formation supérieur en collaboration avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'Université de Corse, ce dispositif permet de créer un vivier de futurs enseignants et aides maternelles dont le nombre va aller croissant.

La formation continue, à l'interne, est également un aspect essentiel. Il s'agit d'élaborer collectivement, dans la concertation permanente avec les formateurs du réseau Eskolim, une pédagogie novatrice et dynamique, inédite en Corse. En effet, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en CP, dans un contexte immersif, ne s'est jamais fait auparavant.

L'adhésion sociétale s'est confirmée autour de la dynamique portée par Scola Corsa. Le nombre croissant des inscriptions en témoigne, mais également le public nombreux venu assister aux manifestations organisées (concerts de solidarité, conférences-débats, fêtes scolaires...).

La convention triennale proposée est construite sur un scénario probable de contractualisation après une période probatoire de 5 ans c'est-à-dire à compter de 2026.

Au-delà de cette période de 5 ans, le financement annuel de la Collectivité de Corse restera constant autour du chiffre du million d'euros, voire pourra diminuer selon le volume de postes accordés par l'Éducation nationale. Une demande de contractualisation anticipée (justifiée par le nombre de 300 logements neufs sur les trois communes d'implantation) a néanmoins été déposée auprès de l'Éducation nationale, des préfets des deux départements concernés et du Recteur d'Académie.

Perspectives

Les perspectives consistent à étendre le maillage d'écoles immersives sur tout le territoire, dans la mesure des moyens mis à disposition (contractualisations, convention pluriannuelle avec la Collectivité de Corse, financements des mairies, dons recueillis, mécénats, privés, organisation d'événementiels).

La planification des ouvertures répond à une exigence de prudence dans la gestion raisonnée de l'expansion du réseau. Il faut néanmoins tenir compte des nombreuses demandes qui émanent des différentes microrégions

Ainsi, l'association a fourni des projections quant à l'évolution sur les années scolaires à venir et les moyens nécessaires pour mener à bien cette entreprise.

Ci-après sont évoquées les perspectives pour les années scolaires à venir. Il est évident que ce projet ne peut pas être mis en œuvre sans un soutien conséquent des collectivités et en premier lieu de la Collectivité de Corse.

À ce titre, s'agissant de l'implication financière de notre collectivité, il convient de rappeler que le projet de convention triennale proposée ici ne tient pas compte d'une éventuelle contractualisation avec l'Éducation nationale qui pourrait intervenir entretemps, sachant qu'elle viendrait alléger de façon conséquente les charges du personnel enseignant, qui constituent le poste budgétaire le plus important

Année scolaire 2023-2024

À la rentrée 2023, une nouvelle école va voir le jour à Corti à la demande de familles très motivées. De nouveaux investissements sont donc à prévoir en personnel, fonctionnement et équipement pour implanter ce site mais également pour faire face aux montées de cohortes sur les 3 autres sites.

Ainsi, dès le prochain exercice, seront employés 16 salariés pour 4 écoles. Parallèlement à cette croissance, apparaissent de nouveaux besoins en termes de gestion, coordination, organisation et formation. Un recrutement de personnel administratif s'impose donc afin d'assurer de façon efficiente les différentes missions citées plus haut.

Le prévisionnel joint par l'association mentionne la création de deux emplois pour clôturer l'exercice en cours, ainsi qu'une montée en charge sur l'exercice 2023/2024 et un investissement plus important au niveau de la formation continue des enseignants en poste.

L'aide sollicitée pour l'année scolaire s'élève à 714 860 € sur un budget total de 999 490 €, et représente 71,5 % du budget total.

Année scolaire 2024-2025

Pour l'exercice 2024-2025, l'association Scola Corsa entrevoit de nouvelles perspectives de développement :

- ✓ le développement des sites existants : Bastia, Biguglia, Sarrula à Carcupinu, Corti par les montées de cohortes ;
- ✓ l'ouverture d'un nouveau site d'enseignement prévu sur la commune de Sartè ;
- ✓ la poursuite du développement des postes administratifs découlant de l'accroissement de l'activité. De nouveaux recrutements devront permettre d'optimiser l'organisation et la gestion des différentes missions : gestion des personnels (23,5 emplois sur 5 écoles pour environ 200 élèves) ; suivi comptable, missions commerciales et de communication ;
- ✓ l'optimisation du dispositif de formation afin d'étoffer le vivier d'enseignants indispensable au développement des écoles. À cette fin, il est envisagé de créer un poste de conseiller pédagogique pour encadrer la mise en œuvre d'une pédagogie novatrice qui reste à affiner et assurer le suivi efficace des besoins des enseignants.

Ces différents axes de développement justifient une augmentation des besoins financiers.

L'aide sollicitée pour l'année scolaire s'élève à 936 730 € sur un budget total de 1 388 206 € et représente 67,5 % du budget total présenté.

Année scolaire 2025-2026

Pour l'exercice 2025-2026, l'association Scola Corsa justifie l'accroissement des besoins financiers ainsi :

- ✓ les montées de cohortes induisant le développement des sites existants : Bastia, Biguglia, Corti, Sarrula à Carcupinu, Sartè. Le prévisionnel détaille les montées en charge inhérentes à ces évolutions en termes de personnel, d'équipement et de fonctionnement ;
- ✓ l'ouverture de nouveaux sites s'avérant stratégiquement importante dans l'optique de la création de futurs collèges (Grand Bastia et Grand Aiacciu) avec comme à chaque fois de nouveaux besoins inhérents à cet essor ;
- ✓ le renforcement de l'équipe administrative confirmé par le nouvel accroissement d'activité. Ainsi, il est prévu de transformer en temps plein des emplois initialement créés sur des mi-temps ;
- ✓ l'intensification de l'investissement au niveau de la formation : organisation de stages, structuration des outils de formation dans le cadre de la contractualisation avec l'État (préparation aux métiers et aux concours d'enseignants).

L'aide sollicitée pour l'année scolaire s'élève à 1 205 562 € sur un budget total de 1 791 394 € et représente 67,3 % du budget total.

Conclusion

Au titre de la compétence qui est la nôtre en matière d'enseignement du corse, et de

façon similaire à ce qui se fait en Alsace, en Bretagne ou le Pays-Basque en termes d'interventions des collectivités territoriales pour le soutien aux projets de création et de développement d'écoles associatives immersives sous-contrat, une convention est proposée pour les trois années scolaires à venir.

Ce conventionnement intervient après deux conventions annuelles pour les deux années scolaires écoulées.

Ces conventions ont permis de nous assurer de la viabilité du projet et de la solvabilité de l'association.

Le projet de conventionnement triennal proposé a en premier lieu pour objet de financer les postes d'enseignants, animateurs et autres personnels des écoles hors-contrat, mais également participer au soutien des projets de promotion de la langue portés par Scola Corsa. Bien entendu, une fois les postes d'enseignants contractualisés la collectivité de Corse n'interviendra plus à ce titre.

Rappelons enfin que ces écoles sont gratuites pour les familles.

Au vu des éléments apportés, de la disponibilité des crédits et de notre politique linguistique, je vous propose d'adopter la convention SFI_2023/002, telle que présentée en annexe (cf. Annexe 1) relative au financement du projet présenté par Scola Corsa au titre de la période 2023-2026.

Sur un budget global présenté de 4 179 090 €, la fédération Scola Corsa sollicite la Collectivité de Corse à hauteur de 2 857 152 € pour la mise en œuvre de son projet pour la période 2023-2026.

En conséquence, et en raison de l'intérêt stratégique de ce projet, en totale adéquation avec les objectifs de la politique linguistique du Conseil exécutif de Corse, je vous propose d'accorder la somme de 2 857 152 € à Scola Corsa pour la période 2023-2026.

Vi pregu di deliberanne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.